



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1943

Attribution d'une subvention de 30 000 € à l'Union sociale pour l'habitat pour l'organisation du congrès HLM et approbation de la convention

Direction de l'Aménagement Urbain

Rapporteur : M. MICHAUD Raphaël

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1943 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 30 000 € A
L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT POUR
L'ORGANISATION DU CONGRES HLM ET APPROBATION
DE LA CONVENTION (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

La Ville de Lyon à travers sa politique de l'habitat et du logement œuvre pour permettre à
chacun et chacune de se loger. Cette ambition majeure a conduit à la définition d'actions,
de moyens, et réglementations en matière de production de logements, de lutte contre la
vacance, de régulation des meublés touristiques, de maîtrise du foncier et de transition
écologique.

Forte de cette ambition, Lyon accueillera le 82^{ème} congrès HLM de l'Union sociale pour
l'habitat.

I- Le congrès HLM 2022 :

L'Union sociale pour l'habitat (USH) est l'organisation représentative du secteur HLM
représentant 593 organismes HLM à travers 5 fédérations. Elle intervient comme porte-
parole du mouvement HLM et contribue à la politique du logement à travers ses
nombreuses missions.

L'USH organise son congrès annuel, une manifestation exclusivement professionnelle,
qui réunit de nombreux acteurs pour échanger sur le logement : organismes HLM, élus,
partenaires institutionnels et économiques, professionnels de l'habitat, industriels,
prestataires de service du bâtiment et de l'énergie.

Lyon accueillera pour la 3^{ème} fois cet évènement incontournable, qui se déroulera du 27
au 29 septembre 2022 au parc des expositions Eurexpo autour du thème « Réussir, le
logement grande cause nationale du quinquennat ».

Les précédentes éditions ont été organisées en 2007 et 2014.

Au sein de ce congrès, se tiendra le salon H'EXPO, unique salon dédié au marché du
logement social, qui représente une opportunité stratégique pour les acteurs économiques
et sociaux de présenter leur offre et de s'informer sur le marché HLM. Cet évènement
national a accueilli plus de 20 000 visiteurs en 2021, dont 11 800 décideurs publics et
privés du secteur.

II- Subvention de la Ville de Lyon :

Pour permettre l'organisation du congrès, le budget prévisionnel établi par l'USH s'élève
à 6 463 000 euros.

Pour soutenir cet événement d’envergure, la Ville de Lyon souhaite apporter une aide financière à l’USH, par l’attribution d’une subvention de fonctionnement à hauteur de 30 000 €

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
aménagement des locaux	1 278 000	droits inscriptions congressistes	1 600 000
animation communication	382 000	recettes exposants	4 420 000
organisation générale	947 110	subventions collectivités locales et autres	443 000
frais de fonctionnement	3 855 890		
Total HT	6 463 000	Total HT	6 463 000

Le soutien de la Ville de Lyon à l’organisation du congrès répond à l’enjeu de construire avec l’ensemble des acteurs du logement social une politique du logement qui réponde aux besoins de tous et aux défis de demain.

Le congrès HLM constitue un événement important au niveau national et local, qui permet de partager l’actualité et les perspectives des collectivités. La Ville pourra ainsi valoriser ses ambitions, dont la transition du patrimoine vers un modèle écologique et l’amélioration du parc social en matière d’énergie et de confort.

La Ville accompagne sur son territoire des projets inscrits au Nouveau programme national de renouvellement urbain, et engage également de grands projets visant à améliorer la qualité de vie des Lyonnaises et Lyonnais.

Elle porte un engagement fort, celui de produire 2 000 logements/an, en s’appuyant sur des outils et politiques mis en œuvre en lien avec la Métropole de Lyon, et en assurant la programmation habitat dans le diffus. Cet objectif quantitatif est lié à la volonté de produire du logement abordable pour tous, adaptés aux publics spécifiques et d’impulser à Lyon un nouvel urbanisme, plus soutenable, équilibré et à taille humaine.

Cet évènement sera l’occasion d’avancer collectivement sur les importantes évolutions en cours et à venir, telles que la maîtrise du foncier et des prix des loyers, la fluidité des parcours résidentiels et le soutien à l’accession à la propriété. Des échanges qui participeront à l’amélioration de notre politique de l’habitat et du logement.

Vu ladite convention ;

Oùï l’avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- L’attribution d’une subvention de fonctionnement d’un montant de 30 000 euros pour l’année 2022 à l’Union sociale pour l’habitat est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention à passer entre la Ville de Lyon et l’Union sociale pour l’habitat.

- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2022 sur la nature 65748, fonction 552, programme HABPUB, opération HABPUB01, ligne de crédit 41362.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET